

Bonjour à tous et merci d'être présent à cette présentation publique sur les outils de sensibilisation et d'information sur les glissements de terrain que la municipalité a développés.

Avant de vous les présenter, je tiens à vous faire une courte historique de ce qui a mené votre municipalité à vous présenter ces outils de sensibilisation, aujourd'hui.

Tout c'est amorcé avec le dépôt de la cartographie des zones exposées aux glissements de terrain en 2008. Ces cartes ont été produites par le Ministère de la Sécurité Publique en raison des glissements de terrain survenus au printemps 2005. Par la suite, une liste des habitations exposées à un risque plus élevé de glissements de terrain a été déposée. Ces habitations sont soumises à une évacuation préventive lorsque la météo annonce de grandes quantités de pluie.

La cartographie a été développée afin de bien déterminer les zones exposées aux glissements de terrain de manière à ce que la planification du sol soit adéquate. Elle sert aussi à faire connaître aux citoyens les normes et précautions à respecter aux abords de talus faisant partie des zones à risques. Les cartes de zones de contraintes ont été déposées et intégrées à nos règlements d'urbanisme. On les retrouve également sur le site internet.

Le conseil municipal a adopté un plan de communication pour :

- réaliser des activités de préparation municipale afin d'améliorer la réponse face au risque cartographié et appréhendé;
- travailler de concert avec nos partenaires (soit la SQ, Sécurité civile, et autres) pour développer un modèle d'intervention préventif;
- informer les citoyens sur le risque de glissement de terrain et sur les mesures à prendre à cet effet.

Une partie de ce plan a été réalisée au printemps 2009. Une communication publique sous forme de séance d'information avait été organisée. Celle-ci visait, entre autres, les propriétaires compris dans les zones à risque de glissements de terrain et qui font l'objet d'évacuation préventive lorsqu'il y a des pluies abondantes qui sont prévues. Un power point de la présentation est disponible sur le site Internet www.petiteriviere.com, sous l'onglet de la sécurité publique (le triangle bleu dans le losange orange)

Notre plan de communication prévoyait, également, la réalisation d'un exercice terrain et la production de deux outils de sensibilisations, développés dans le cadre du Programme conjoint de protection civile de Sécurité publique Canada, ainsi que la mise à jour de notre plan de sécurité civile.

L'objectif du Programme conjoint de protection civile est d'encourager, entre autres, les municipalités à améliorer et accroître leur capacité d'intervention d'urgence au moyen de divers projets de sécurité civile. Le programme rembourse jusqu'à 50 % des dépenses admissibles qui sont effectuées par la municipalité pour la réalisation de son projet. Le principal objectif de la

Municipalité en déposant un tel projet est la volonté de sécuriser sans banaliser le risque de glissement de terrain tout en développant un sentiment d'appartenance collectif de nos résidents face aux falaises, par conséquent la collaboration de la population est d'une importance capitale.

Le gouvernement provincial (sécurité civile, le MTQ et Services Québec) a également participé à l'élaboration des outils. D'ailleurs nous avons le plaisir d'avoir à nos côtés la directrice régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, Mme France-Sylvie Loisel, que j'inviterais à nous adresser quelques mots.

Nous avons tenu un exercice terrain le 24 mars dernier, elle simulait un accident causant un déversement d'huiles usées sur la route 138 à la hauteur de l'entrée du Massif. L'exercice étant d'impliquer tous nos partenaires, notre équipe d'urgence et le Massif et ainsi vérifier le temps de réponse de chacun. Notre constat permettra d'apporter les corrections nécessaires à nos procédures de communication.

Je vais maintenant vous présenter les outils de sensibilisation et d'information que nous avons développés dans le cadre de ce programme.

Le dépliant a un but bien précis, soit de faire connaître les risques de mouvements de sol et leurs causes, la cartographie et les bonnes pratiques à adopter dans les zones exposées aux glissements de terrain ainsi que la responsabilité municipale et citoyenne en matière de sécurité civile. Ce dépliant s'adresse principalement aux propriétaires de la municipalité, qu'ils soient résidents ou non. Il peut également être utilisé comme élément de référence par les promoteurs, les agents immobiliers et autres. Le dépliant sera distribué par envoi postal aux résidents et sera disponible au bureau municipal.

Le second outil est un **aide-mémoire** spécifiquement destiné aux résidents des secteurs concernés par les évacuations préventives lors de pluies abondantes. Cet aide-mémoire a été plastifié afin que les résidents puissent les conserver à porter de main pour une consultation rapide. Il rappelle les actions à poser lors d'évacuation et invite les citoyens à se doter de leur propre trousse d'urgence advenant un sinistre. L'aide-mémoire sera envoyé par courrier d'ici quelques jours, aux résidents concernés.

Enfin, le **plan de sécurité civile** a été mis à jour et est maintenant à la disposition de tous les intervenants municipaux, afin de mener à bien les interventions en cas de sinistre. Il précise, entre autres, les fonctions et responsabilités de chacun des intervenants et la façon de les rejoindre rapidement lors de situation d'urgence. Le plan prévoit, entre autres, l'opération d'un centre de coordination en cas de sinistre. Il y est prévu aussi un service d'aide aux sinistrés, de cette façon, des lieux, pour héberger les gens, ont été identifiés et des ententes conclues avec les personnes ressources.

Je complète en vous mentionnant que cette démarche se fait dans un esprit de développement durable et harmonieux. Or sans la collaboration de tous et chacun nous ne pourrions protéger notre territoire adéquatement, d'où l'importance de la coopération de la population. La municipalité a, depuis toujours, la responsabilité de protéger ses résidents et ses biens matériels, ainsi que de leur communiquer les risques pouvant nuire à leur environnement (ou rythme de vie). Et comme vous pouvez le constater, vous avez des preuves tangibles avec le présent projet que la municipalité prend ses responsabilités en matière de sécurité civile. Mais il faut aussi que les citoyens se conscientisent et constatent qu'ils ont leur part de responsabilité dans ce projet.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous présenter l'équipe municipale d'urgence :

Conseiller responsable en sécurité :	M. Yves Bouchard également pompier volontaire
Coordonnatrice des mesures d'urgence :	Mme Francine Dufour
Responsable de l'hébergement :	Mme Caroline Marier
Responsable des achats :	Mme Julie Boivin
Superviseur terrain :	Notre chef pompier, M. Louis Simard
Responsable des travaux publics :	Contremaître & pompier volontaire, M. Gaetan Boudreault

Équipe terrain :

Nos pompiers volontaires:

M. Roger Bouchard, assistant chef, Messieurs Jocelyn Bilodeau, Denis Bouchard, Jacques Bouchard, Hugues Dufour, Steve Dufour, Paul Émond, Bruno Lavoie, Louis Ouellet, Charles Simard, Eric Simard & Mathieu Simard

Nos employés municipaux :

Messieurs Alexandre Maltais & Louis-Émile Côté

Je vous remercie et vous invite à poser vos questions, par la suite vous pourrez profiter du petit goûter, en échangeant et en discutant sur le sujet.

Merci !

Gérald Maltais, maire